

## TERMES DE RÉFÉRENCE

**Réf. 365\_004 "Assistance technique : Animation de deux (2) ateliers régionaux dédiés à la formation et à la dynamisation des instances consultatives instaurées au sein des conseils des collectivités territoriales : les instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre (IEECAG) et les instances des jeunes"**

Cordoue, 10 Mars 2025

Date limite de réception des offres : **28/03/2025**  
Date de début de prestation : **après signature du contrat**  
Date de fin de service : **31/05/2025**  
Montant : **40.000MAD** toutes taxes comprises.

Le dossier d'appel d'offres doit comprendre les documents suivants

- Note méthodologique
- CV Consultant
- Les références
- Offre économique

Indication pour l'objet du mail : **Ref. 365\_004\_AT Formation instances consultatives communales**

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse e-mail suivante :

[Contratación@andaluciasolidaria.org](mailto:Contratación@andaluciasolidaria.org)

Toute question ou information complémentaire peut être envoyée par e-mail à l'adresse ci-dessus.

### 1. CONTEXTE

Le projet " **Participation citoyenne : Gouvernements locaux ouverts** " est financé par l'AECID, les Conseils provinciaux de Cadix, Jaén et Huelva et la Mairie de Cordoue. La mise en œuvre du projet est assumée par FAMSÍ en collaboration avec la Fédération ANMAR des communautés locales d'Andalousie et du Nord du Maroc et la Direction Générale des Collectivités territoriales-DGCT- du ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc.

L'objectif général du projet est de rapprocher les administrations publiques locales des citoyens, sur la base des principes du gouvernement ouvert : transparence, responsabilité, participation citoyenne, intégrité publique et collaboration. L'objectif spécifique est de renforcer et de dynamiser l'interrelation entre les administrations publiques locales, la société civile et les citoyens à travers les mécanismes de participation et de consultation disponibles pour les collectivités territoriales du Maroc (régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et L'Oriental).

Le projet est axé sur trois résultats :

- R.1. Les capacités de promotion de la participation citoyenne des collectivités territoriales de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de L'Oriental ont été renforcées.
- R.2. Les instances de participation et de concertation locales et régionales dynamisées.
- R.3. Mise en œuvre d'une expérience de budget participatif.

Les résultats 1 et 2 s'alignent sur le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales Ouvertes (PACTO), dont la mise en œuvre est réalisée par la DGCT en collaboration avec l'Association des Régions du Maroc (ARM) et l'Association Impact pour Développement (AID). La 1ère phase du programme a été lancée en octobre 2022, dans laquelle 63 collectivités territoriales (12 régions, 4 Conseils provinciaux et 47 communes) ont rejoint le Réseau Marocain des Collectivités Territoriales Ouvertes (REMACTO) en 2023. Cette première phase a été couronnée par cocréation de 52 programmes d'ouverture dont 47 ont été adoptés.

En 2024, 63 nouvelles Collectivités Territoriales ont rejoint, dont 48 CTs ont élaboré leurs programmes d'ouverture et 46 CTs l'ont adopté et en 2025, 102 nouvelles Collectivités Territoriales ont rejoint le réseau REMACTO.

Cela dit, un total de 228 CTs font partie actuellement du Réseau Marocain des Collectivités Territoriales Ouvertes.

Par ce programme, le Maroc a remporté le prix du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (OGP) avec la « Mention Honorable » lors du 8eme Sommet mondial de l'OGP qui s'est tenu en septembre 2023 en Estonie.

Dans ce cadre, le service d'assistance technique est appelé à former aussi bien les élus que les points focaux des collectivités territoriales des régions Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de l'Oriental, membres du REMACTO (Réseau Marocain des Collectivités Territoriales Ouvertes) dans les procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi de deux types d'instances consultatives des communes, concrètement, les instances de l'équité, d'égalité des chances et de l'approche genre des (IEECAG) et les instances des Jeunes. Cette formation vise à fournir aux communes les outils adaptés à leurs besoins croissants en matière de bonne gouvernance et participation citoyenne. Pour ce faire, la formation prendra comme référence le [Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des IEECAG](#), le [Guide relatif aux bonnes pratiques à la participation citoyenne](#) et le [Guide sur la Méthodologie d'élaboration, présentation et évaluation de l'avis consultatif](#), tous trois édités par la DGCT.

Ces guides s'inscrivent dans la logique de renforcement de la participation citoyenne à la prise de décision au niveau local.

La formation sera théorique et pratique en vue de garantir que tant les élus communaux que les points focaux s'approprient ces méthodes et acquièrent les compétences nécessaires pour maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'un projet qui requiert la participation citoyenne.

A cette fin, une formation structurée en 2 ateliers en présentiel, d'une durée de deux (2) jours par région et destinés à un minimum de **20 personnes** (élu.e.s et fonctionnaires), impliqués dans les instances consultatives.

Les **contenus du module de formation** sur la méthodologie de planification et d'animation des processus participatifs les collectivités territoriales ouvertes pourraient s'articuler, au minimum, autour des thématiques indiquées ci-dessous, même si le formateur pourra proposer des séquences complémentaires qui les complètent :

- **MODULE 1 : ROLE DES INSTANCES DE L'ÉQUITÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE L'APPROCHE GENRE (IEECAG) ET DES INSTANCES DE JEUNES**
  1. Rôle des IEECAG
  2. Rôle des instances des jeunes
  3. Rôle et implication des instances dans le processus d'ouverture des CTs
  
- **MODULE 2 : MISE EN PLACE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE DEUX TYPES D'INSTANCES CONSULTATIVES DES COMMUNES : LES INSTANCES DE L'ÉQUITÉ, D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE L'APPROCHE GENRE (IEECAG) ET LES INSTANCES DES JEUNES**

### **Thème 1 : CADRE REFERENT DES PROCEDURES MISE EN PLACE DES IEECAG ET DES INSTANCES DES JEUNES ET REPARTITION DES PROCEDURES PAR PHASES**

- 1<sup>ère</sup> PHASE : PROCEDURES DE PREPARATION DE LA MISE EN PLACE DES IEECAG
  - 2<sup>ème</sup> PHASE : PROCEDURES DE MISE EN PLACE ET D'ORGANISATION DES IEECAG
  - 3<sup>ème</sup> PHASE : PROCEDURES DE FONCTIONNEMENT DES IEECAG
  - 4<sup>ème</sup> PHASE : PROCEDURES DE SUIVI-EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DES IEECAG
- 
- **MODULE 3 : L'AVIS CONSULTATIF**
    - Définition de l'avis consultatif et des conditions de réussite de la fonction consultative
    - Élaboration et présentation de l'avis consultatif
    - Évaluation de l'avis consultatif

Le contenu de cette formation sera également livré à la DGCT pour diffusion aux autres communes.

Il est demandé au formateur de proposer l'approche méthodologique qu'il juge pertinente pour l'animation des deux ateliers de formation, en essayant d'alterner les phases d'apports théoriques avec la pratique et l'évaluation des connaissances.

## 2. OBJECTIF DU SERVICE

L'assistance technique vise, d'une part, à adapter le contenu de la formation et les supports pédagogiques de 2 ateliers basés sur les guides et manuels susmentionnés dans le point précédent ; et, d'autre part, animer les séances formatives et évaluer l'acquisition de connaissances. Les ateliers s'adressent aux communes et conseils régionaux des régions Tanger-Tétouan-Al-Hoceima et Oriental.

Le formateur développera son service d'assistance technique en étroite coordination avec le FAMSÍ, la Fédération ANMAR et la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du ministère de l'Intérieur du Maroc.

Les principales tâches de l'assistance technique seront :

- Proposer un programme de formation de 2 jours par atelier basé sur les guides et manuels susmentionnés ;
- Adapter le contenu et le matériel pédagogique au format de l'atelier de 2 jours et à la langue dans laquelle l'atelier sera animé, l'arabe.
- Définir la démarche méthodologique et envoyer la fiche méthodologique lors du dépôt de l'offre ;
- Délivrer le module de formation :
  - o Programme
  - o Matériel pédagogique (PPT) en arabe et en français.
  - o Les outils pour dispenser la formation : études de cas, simulation, etc. En arabe et en français
  - o Tests d'évaluation des connaissances.
- Animer les deux (2) ateliers de formation (\*) en arabe dialectal.
- Évaluer l'acquisition des connaissances des bénéficiaires.
- Emmètre un rapport sur le déroulement de chaque atelier

(\*) Chaque atelier durera 2 jours (6 heures par jour) au profit de minimum 20 personnes (élu.e.s et fonctionnaires points focaux REMACTO) par atelier. L'atelier de la région TTA se tiendra probablement à Tanger et celui de la région de L'Oriental à Oujda.

## 3. OBLIGATIONS DE FAMSÍ ET DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Pour le bon déroulement de l'action, **FAMSÍ s'engagera à :**

- Veiller au bon développement de l'activité conformément aux dispositions du présent document de termes de référence.

- Mobiliser les communes bénéficiaires à travers les partenaires du projet (ANMAR et DGCT) ;
- Mobiliser l'expérience andalouse en matière de participation citoyenne pour intervenir dans des ateliers de formation.
- Mettre à disposition des bénéficiaires le matériel pédagogique préparé par le formateur (contenu, fiche méthodologique, bibliographie, exercices pratiques, évaluation et test de satisfaction).
- Prendre en charge les frais de prestation de services et d'organisation de chaque atelier régional ;

### Obligations du prestataire :

Pour réaliser l'assistance technique, le formateur effectuera son travail en coordination avec les partenaires du projet, en s'engageant à :

- Respecter les lignes directrices et les objectifs pédagogiques et méthodologiques décrits ici.
- Adapter le processus de formation aux attentes des participant(e)s.
- Délivrer le module de formation.
- Délivrer un rapport par atelier avec une synthèse du contenu, une documentation graphique de chaque atelier, les listes de présence, des recommandations et des résultats de l'évaluation et des tests de satisfaction réalisés.
- Suivre les procédures techniques et administratives FAMSÍ.
- Fournir une facture pour les services et livrables liés à chaque paiement.

### 4. QUALIFICATION

- Expérience dans le domaine de la formation des fonctionnaires et des élu(e)s des collectivités territoriales, en général, et dans le domaine de la participation citoyenne, en particulier.
- Expérience dans l'accompagnement des collectivités territoriales pour la mise en œuvre d'outils de participation citoyenne.
- Connaissance du cadre réglementaire marocain relatif aux compétences des collectivités territoriales.
- Excellente maîtrise du français et de l'arabe.

Les personnes intéressées devront joindre à leurs offres techniques et économiques leur curriculum vitae qui engagera FAMSÍ.

Les offres seront évaluées selon le tableau suivant :

CONCEPT	NOTE (100%)
Offre technique (CV + note méthodologique)	30 %

Améliorations techniques	10 %
Offre économique	60 %

## 5. PÉRIODE D'EXÉCUTION DU SERVICE

La prestation débutera le lendemain de la signature du contrat.

La date de fin de service est **le 31 mai 2025**.

## 6. LIVRABLES

1. Fiche méthodologique
2. Module de formation :
  - Programme
  - Matériel pédagogique (PPT) en arabe et en français.
  - Les outils pour dispenser la formation : études de cas, simulation, etc. en arabe et en français.
  - Tests d'évaluation de l'acquisition de connaissances et test de satisfaction.
3. Rapport d'évolution de chaque atelier avec images.

## 7. PROCÉDÉ DE PAIEMENT

FAMSI établira un contrat de prestation de services pour l'exécution des tâches spécifiées immédiatement après la sélection des offres.

La dotation financière affectée à cette assistance technique est de 40 000 MAD (taxes comprises).

La prestation du service couvre les frais de voyage, d'hébergement et de séjour du consultant.

## 8. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation à cet appel d'offres implique l'acceptation de ces bases, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables (VOIR ET SIGNER L'ANNEXE I).

## ANNEXE I. CERTIFICATS/DÉCLARATIONS SUR L'ASSUREMENT

D/ Mme ..... avec DNI/NIF..... en tant  
que représentant de l'Entité..... avec  
CIF.....

DÉCLAREZ SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ : (indiquer le cas échéant)

Que l'Entité que je représente dispose d'une capacité de gestion technique et économique suffisante pour l'exécution du projet correspondant.

Que l'Entité que je représente est immatriculée et inscrite dans la rubrique correspondante de la Taxe sur les Activités Economiques et est à jour de son paiement.

Que l'Entité que je représente est à jour en conformité avec ses obligations fiscales, en fournissant une attestation délivrée par l'Agence Fiscale.

Que l'Entité que je représente est à jour de ses obligations en matière de Sécurité Sociale, en fournissant une attestation délivrée par la Trésorerie Générale de la Sécurité Sociale.

Que l'Entité que je représente n'est soumise à aucune des interdictions d'être bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 38/2003 du 17 novembre, générale des subventions et aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.

Que l'Entité que je représente se soumet à la juridiction des cours et tribunaux de tout ordre, pour tous les incidents pouvant découler directement ou indirectement du contrat, renonçant, le cas échéant, à la juridiction juridictionnelle qui peut correspondre.

Les soussignés DÉCLARENT l'acceptation inconditionnelle et le respect de ce document sans aucune réserve, ainsi que l'exactitude et la véracité de tous les documents présentés et qu'ils respectent chacune des conditions de souscription.

À Séville, le ..... 2025.

Signature